



SAULDRE ET SOLOGNE

Communauté de Communes

Envoyé en préfecture le 01/02/2022
Reçu en préfecture le 01/02/2022
Affiché le 
ID : 018-200000933-20220131-2022_01_007-DE

Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-deux, le trente-et-un janvier à dix-neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, convoqués le 25 janvier deux mille vingt-deux, se sont réunis à la salle des fêtes d'Argent-sur-Sauldre, sous la présidence de Madame Laurence RENIER, Présidente.

Séance du lundi 31 janvier 2022 Délibération n° 2022-01-007

Ouverture de poste accroissement temporaire d'activité pour terminer la distribution des bacs OM

Conseillers en exercice : 35

Conseillers présents : 27

Nombre de votants : 30

Conseillers titulaires présents : M. Pierre LOEPER, Mme Anne CASSIER, Mme Sophie ESPEJO, M. Pascal VILAIN, Mme Laurence RENIER, M. François GRESSET, Mme Elvire SERRE-SANCHEZ, Mme Florence LEDIEU, M. Didier RAFFESTIN, Mme Martine MALLET, M. Xavier ADAM, Mme Cécile ABDELLALI, M. Olivier JACQUINOT, Mme Lucile GROUSSEAU, M. Pascal MARGERIN, M. Lionel POINTARD, Mme Dominique TURPIN, M. Gilles FEVRE, M. Hugues DUBOIN, M. David DALLOIS, M. Daniel GAUTIER, M. Bernard DAUTIN, M. Bernardino ADDIEGO, M. Frédéric BOUTEILLE, M. Philippe RAGOBERT, M. Jean-Marc RUIZ, et M. Jean-Yves DEBARRE.

Conseiller suppléant présent : Mme Cathy PRUNIER sans voix délibérative

Pouvoirs : M. Sylvain DUVAL a donné pouvoir à Mme Martine MALLET,
Mme Denise SOULAT a donné pouvoir à M. Lionel POINTARD,
M. Marc GOURDOU a donné pouvoir à M. Jean-Marc RUIZ.

Absents excusés : M. Alexandre CERVEAU, M. Joël COULON, M. Marc-Antoine BAILBY, M. Alain URBAIN et M. Nicolas MOREAU.

Secrétaire de séance : M. Pascal VILAIN.

Afin de terminer la gestion des réclamations dans le cadre de la distribution des bacs à ordures ménagères effectuée à l'automne dernier, il est proposé de créer un emploi non permanent d'adjoint technique (catégorie C) à temps complet de 35 heures hebdomadaires pour la période du 1^{er} au 28 février 2022 au titre de l'accroissement temporaire d'activité.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant le besoin de recrutement pour assurer la distribution des bacs à ordures ménagères à la suite des nombreuses réclamations reçues de la part des usagers,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 24 janvier 2022,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Envoyé en préfecture le 01/02/2022

Reçu en préfecture le 01/02/2022

Affiché le

SLO

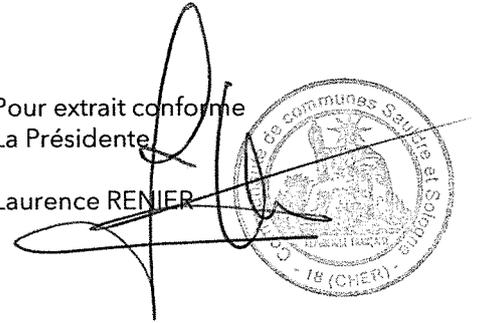
ID : 018-200000933-20220131-2022_01_007-DE

Article 1 : CRÉÉ un poste non permanent d'adjoint technique de catégorie C à temps complet de 35 heures hebdomadaires pour assurer la distribution des bacs OM sur le territoire de la Communauté de communes Sauldre et Sologne entre le 1^{er} et le 28 février 2022.

Article 2 : AUTORISE la Présidente à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Pour extrait conforme
La Présidente

Laurence RENIER



Certifié exécutoire par Madame la Présidente, compte tenu de la transmission en préfecture, le 01/02/2022 et de sa publication le 01/02/2022